

## Paradis fiscaux : le Québec peut agir

Érik Bouchard-Boulianne

Number 791, July–August 2017

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/85702ac>

[See table of contents](#)

---

Publisher(s)

Centre justice et foi

ISSN

0034-3781 (print)

1929-3097 (digital)

[Explore this journal](#)

---

Cite this article

Bouchard-Boulianne, É. (2017). Paradis fiscaux : le Québec peut agir. *Relations*, (791), 6–7.

## PARADIS FISCAUX: LE QUÉBEC PEUT AGIR

*L'excellent rapport de la Commission des finances propose un plan d'action qui doit être mis en œuvre.*

**Érik Bouchard-Boulianne**

L'auteur, économiste à la Centrale des syndicats du Québec, est coordonnateur du collectif Échec aux paradis fiscaux

Le 5 avril dernier, la Commission des finances publiques de l'Assemblée nationale du Québec a rendu public son rapport sur le phénomène du recours aux paradis fiscaux. Celui-ci contient de nombreuses recommandations qui feraient du Québec, si elles étaient appliquées dans leur ensemble, un chef de file dans la lutte contre ce fléau qui effrite la capacité de l'État de financer adéquatement nos services publics et plusieurs programmes sociaux essentiels. Il cons-

### L'Action nationale a 100 ans

La revue *L'Action nationale* souligne cette année son centenaire, fait exceptionnel pour une publication au Québec. Fondée en 1917 sous le nom de *L'Action française*, elle renaîtra en 1933 sous son nom actuel après une interruption de quelques années. Lieu de convergence des intellectuels nationalistes dès sa fondation, la revue a contribué de manière importante à la construction et au développement d'une conscience nationale canadienne-française puis québécoise. Une exposition en ligne retrace en détail les différentes périodes qui ont marqué l'histoire et l'évolution de la revue et, ce faisant, de la société québécoise. Elle peut être consultée à l'adresse suivante: <100e.action-nationale.qc.ca>. Rappelons aussi que les archives de *L'Action française* et de *L'Action nationale* sont disponibles dans la collection numérique de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (voir <banq.qc.ca>).

**1917**



Jacques Goldstyn

titue donc une avancée majeure qu'il faut saluer, bien que la partie soit loin d'être gagnée compte tenu des vives résistances politiques à sa mise en œuvre et des inévitables écueils techniques à surmonter.

Le rapport contient 38 recommandations adressées au gouvernement du Québec, dont 11 requièrent la collaboration du gouvernement fédéral. L'ensemble forme un véritable plan d'action qui attaque l'utilisation des paradis fiscaux sur de multiples fronts. Il préconise, entre autres, de taxer les profits détournés par les multinationales (*Google tax*), de remettre en question les conventions fiscales signées par le gouvernement fédéral et certaines dispositions réglementaires qui permettent d'échapper à l'impôt, et de créer un registre central public des entreprises afin de retracer leurs réels bénéficiaires. On y recommande également de priver de subventions ou de contrats publics les entreprises reconnues coupables d'évasion fiscale ou d'évitement fiscal abusif et d'exiger de la Caisse de dépôt et placement du Québec qu'elle réduise progressivement ses investissements dans des entreprises qui utilisent des paradis fiscaux.

À la lecture du rapport et de ses recommandations, un premier constat saute aux yeux: il est faux de prétendre que le gouvernement du Québec est impuissant face au problème des paradis fiscaux. Même s'il est vrai que le gouvernement fédéral possède certaines grandes clés, notamment législatives, dans ce dossier, le rapport démontre clairement que plusieurs mesures peuvent être mises en œuvre par le gouvernement du Québec.

Fruit d'un rare consensus à l'Assemblée nationale, le rapport constitue également une avancée notable parce que nous avons dorénavant en main un véritable plan d'action appuyé par des représentants de l'ensemble des grands partis politiques québécois. La lutte contre les paradis fiscaux n'est plus le simple fait de groupes citoyens et syndicaux, mais est embrassée de plus en plus largement par la classe politique. Cet appui permet d'accentuer la pression sur les différents acteurs concernés par le problème. Nous en avons vu un bel exemple en mai dernier lors du passage à l'Assemblée nationale du président et chef de la direction de la Caisse de dépôt et placement du Québec, Michael Sabia, qui a dû justifier

**... 2017**



devant les parlementaires la hausse importante des investissements de la Caisse dans des entreprises localisées dans les paradis fiscaux.

Évidemment, un programme ayant le potentiel d'avoir de réels effets sur le recours aux paradis fiscaux fait grincer des dents dans les officines gouvernementales et certains cercles politiques et économiques. Dès le lendemain de la publication du rapport, Radio-Canada rapportait que Revenu Québec jugeait la plupart de ses recommandations inapplicables pour le Québec. Or, en réalité, si certaines difficultés techniques paraissent réelles, bien peu semblent insurmontables avec un peu de volonté politique.

C'est sur le plan des effets économiques et des enjeux de compétitivité que les plus grandes résistances se feront sentir. Poser des limites efficaces au recours aux paradis fiscaux entraînera nécessairement une hausse des contributions fiscales des particuliers et des entreprises qui les utilisent. C'est l'objectif recherché. Or, le ministère des Finances redoute vivement les effets d'une telle hausse sur la compétitivité du Québec si de telles mesures ne sont pas également mises en œuvre ailleurs au Canada, voire plus largement dans d'autres pays. La société québécoise doit cependant poser certaines limites à la recherche effrénée de compétitivité. En matière de protection des travailleurs et de l'environnement, nous avons posé nos limites et interdit certaines pratiques. Nous devons maintenant faire de même avec les paradis fiscaux.

L'utilisation des paradis fiscaux est aujourd'hui largement condamnée par la société québécoise. L'unanimité transpartisane dont ce rapport fait l'objet est le reflet du très large consensus social sur cette question. Ni les difficultés techniques, ni les préoccupations de compétitivité ne sauraient être un frein légitime à la mise en œuvre de ses recommandations. Le gouvernement doit aller de l'avant et lancer le signal que la récréation est terminée. ☺

## LES DERNIÈRES JOURNÉES SOCIALES DU QUÉBEC

*Créé en 1991, ce rassemblement emblématique du christianisme social d'ici avait lieu pour la dernière fois en mai dernier.*

### Bernard Hudon

L'auteur, jésuite, est membre du comité organisateur des Journées sociales du Québec

Visant à regrouper tous les deux ans universitaires, membres de groupes communautaires et autres acteurs de terrain associés au christianisme social québécois dans le but de penser et soutenir leurs pratiques sociales, les Journées sociales du Québec (JSQ) sont nées des suites d'un colloque organisé à l'Université Laval, en mai 1991. Celui-ci souli-



gnait le centenaire de *Rerum Novarum* – la première encyclique dans le corpus de l'enseignement social de l'Église. L'édition 2017 des JSQ s'est tenue à Chicoutimi du 5 au 7 mai dernier. Elle aura été la dernière, en tout cas sous la forme actuelle.

Cette décision douloureuse a dû être prise pour plusieurs raisons. D'abord, parce que les services diocésains de pastorale qui assuraient depuis le début une bonne part de l'organisation font face à une baisse de personnel partout au Québec; ils ne peuvent donc plus s'acquitter de cette tâche. Depuis plusieurs années



## Décès du père Irénée Beaubien

Le père jésuite Irénée Beaubien, un pionnier de l'œcuménisme et du dialogue interreligieux au Québec et au Canada, est décédé le 15 mai dernier à l'âge de 101 ans. Il avait notamment fondé, en 1963, le Centre canadien d'œcuménisme pour promouvoir le rapprochement entre différentes traditions de foi chrétiennes, mais aussi avec les juifs. Lors de l'Expo 67, il avait été l'artisan de la mise sur pied du pavillon chrétien interconfessionnel, qui regroupait protestants, orthodoxes et catholiques. Honoré de la médaille pontificale *Pro Ecclesia et Pontifice* par le pape Benoît XVI, en 2012, il avait alors eu ces mots qui illustrent bien l'engagement qui fut le sien : « Le théologien Hans Küng affirme qu'il ne peut exister de paix entre les nations s'il n'y a pas de paix entre les religions. Quel défi pour les croyants sincères et ouverts de religions diverses, en particulier pour les chrétiens et les juifs qui partagent la base d'une même foi en l'unique Être suprême : Dieu. » (Source : Présence – information religieuse).

## Ambassadrices de la conscience

En plus de la chanteuse étasunienne Alicia Keys, six personnes représentant la force et la diversité du mouvement pour les droits des peuples autochtones au Canada ont été récompensées du prix Ambassadeurs de la conscience, en mai dernier, remis chaque année par l'ONG Amnistie internationale. Mélissa Mollen Dupuis et Widia Larivière, de la branche québécoise du mouvement Idle No More (Fini l'inertie), en faisaient partie. Widia Larivière signait d'ailleurs un texte intitulé « Les luttes autochtones sont féministes » dans notre dernier numéro, « Amériques : la longue marche des peuples autochtones » (n° 790, juin 2017).